

# RÈGLEMENT

## Meeting National Tempo Run League Indoor

### **Article 1 : DÉNOMINATEUR ET ORGANISATEUR**

Le Meeting Tempo Run League Indoor est organisé par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme, représenté par son Président, Jean-Marc BERAUD et le comité d'organisation.

### **Article 2 : MEETING INDOOR LABEL NATIONAL**

Le meeting Tempo Run League Indoor s'inscrit dans le circuit des meetings Nationaux en salle 2025. Son organisation respecte le cahier des charges du Circuit National des Meetings en salle 2025 de la FFA.

Les épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie cadet

Les épreuves identifiées à label national : 1 000m F et 2 000m H

### **Article 3 : LES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions pour le pré-meeting se font [www.klikego.com](http://www.klikego.com)

Les inscriptions du 3000m Championnats BZH sur le site [www.bretagneathletisme.com](http://www.bretagneathletisme.com)

Les inscriptions pour le meeting Elite se font en cliquant [ICI](#)

Seuls seront considérés comme définitifs les engagements du meeting élite qui seront confirmés par un e-mail de l'organisation, [trlindoor@bretagneathletisme.com](mailto:trlindoor@bretagneathletisme.com)

Aucune inscription sur place n'est acceptée.

### **Article 4 : LES RÉCOMPENSES**

Chaque participant recevra un lot offert par nos partenaires.

Les 3 meilleures athlètes hommes et les 3 meilleures athlètes femmes toutes catégories confondues (cadet, junior et espoir) recevront un contrat de sponsoring d'un an de la part de notre partenaire.

La grille des prix des deux épreuves à label National

Épreuves	Prix		
	1 000m F	1 <sup>ère</sup> 500€	2 <sup>ème</sup> 350 €
2 000m H	1 <sup>ère</sup> 500€	2 <sup>ème</sup> 350 €	3 <sup>ème</sup> 200€

### **Article 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Le remboursement des frais de déplacement concerne uniquement les athlètes Elite invités par le comité d'organisation

Soit remboursement du billet SNCF A/R 2<sup>ème</sup> classe à partir de l'adresse du SIFFA du siège du club de l'athlète ou du domicile de l'athlète, avec un plafond fixé à 200 euros.

Soit remboursement à 0,33 € du km, jusqu'à 600 km aller/retour ; puis 0,18 € du km, à partir du 601<sup>e</sup> km aller/retour, total plafonné à 200 €, à partir de l'adresse du SIFFA du siège du club de l'athlète ou du domicile de l'athlète.

Le formulaire de demande de remboursement, téléchargeable sur le site du Meeting, et remis à votre arrivée à l'hôtel devra être transmis signé (ou une facture), avec les justificatifs, pour un règlement dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la réception des documents. Les demandes arrivées au-delà de 90 jours seront refusées.

### **Article 6 : HÉBERGEMENT – RESTAURATION**

Pour les athlètes Elite invités ne pouvant pas effectuer le trajet aller-retour Saint-Brieuc le jour du meeting, l'organisateur pourra prendre en charge l'hébergement pour une nuit à l'hôtel partenaire du meeting. Cette prise en charge ne pourra être effective qu'après accord de la Direction du meeting validée par une confirmation écrite (mail).

### **Article 7 : TRANSPORT**

Des navettes depuis la gare de Saint-Brieuc - Hôtel – Site de compétition seront mises en place par l'organisation. Les inscriptions pour se déplacer à la Halle sont possibles sur réservation à l'accueil de l'hôtel.

### **Article 8 : SERVICES**

Des kinésithérapeutes seront présents à l'hôtel et sur le site du meeting pour assurer les soins adaptés aux athlètes en cas de besoin.